

édito

L'intersyndicale, avec la FSU, tient à exprimer son émotion après l'assassinat par un élève de Mélanie Grapinet, assistante d'éducation (AED) au collège Françoise Dolto de Nogent, en Haute Marne.

Nos pensées vont à sa famille et aux personnels de cet établissement, à qui nous adressons toutes nos condoléances. L'ensemble de la communauté éducative est meurtrie, car une nouvelle fois endeuillée par l'assassinat, dans l'exercice de ses fonctions, d'un personnel de l'Éducation nationale.

La sécurité des personnels et des élèves est une question complexe mais indispensable à traiter afin que nos collègues et les élèves puissent travailler et étudier dans de bonnes conditions. Elle ne pourra pas se réduire à des

gesticulations politico-médiatiques, comme l'annonce de l'installation de portiques à l'entrée des établissements ou des déclarations aussi martiales que stupides, comme l'interdiction de la vente de couteaux aux mineurs.

Ce drame nous rappelle à quel point les Assistantes d'Éducation sont exposé-es aux violences et aux nombreux dysfonctionnements au sein de l'Éducation nationale. Ce sont des personnels d'une importance cruciale au sein des établissements scolaires. Il est plus que temps de reconnaître à leur juste valeur leur place et l'importance de leurs missions au sein de l'Éducation nationale, et de rappeler le rôle central de nos vies scolaires et de nos pôles santé sociaux (infirmières, médecins scolaires, Psy-EN, assistantes sociales).

Le jour même où ce drame a eu lieu, nos collègues du collège Diderot de Besançon exerçaient leur droit de retrait suite à des tirs de mortier sur leur établissement et des menaces proférées contre plusieurs collègues.

La question du climat scolaire et de la sécurité concerne les établissements scolaires dans des proportions différentes, et nécessite en premier lieu davantage de personnels formés et qualifiés.

Le manque de moyens organisé par les gouvernements successifs en terme de personnels a dégradé les conditions d'encadrement et de prise en charge des élèves. Ce manque s'avère encore plus criant dans un contexte où la santé mentale des élèves se dégrade. À l'heure où les arbitrages budgétaires pour 2026 doivent être rendus, nous réaffirmons l'urgence d'avoir des équipes pluriprofessionnelles complètes dans chaque établissement afin de faire un travail éducatif et de prévention efficace.

L'école doit être un lieu où les élèves et les personnels se sentent en sécurité. Il est de la responsabilité du gouvernement, du ministère de l'Éducation nationale, de construire une École juste, accueillante, qui accompagne tous les élèves dans leurs difficultés et protège les personnels.

Bulletin de la section académique - S3

19 avenue Edouard Droz - 25000 Besançon
ISSN : 0399 774X CPPAP 122 7 S 055 78

03 81 47 47 90 - s3bes@snes.edu

www.besancon.snes.edu

Directrice de la publication : Isabelle Guillaume

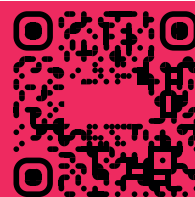
Conception : Sylvie Nantes-Berger

Rédaction : Médéric Bayard, Aurélien Bergonzi, Elvire Celma,

Manon Faivre, Nathalie Faivre, Benoît Guyon, Sandrine Rayot,

Impression : L'atelier de l'imprimeur - Besançon

Pour lutter, proposer, agir,...
adhérez !



Une orientation en plan

Quelques jours seulement après les résultats de Parcoursup, la ministre de l'Éducation nationale a présenté le 5 juin un nouveau plan pour l'orientation scolaire, sobrement intitulé « plan Avenir », censé répondre aux critiques de la Cour de comptes et de la Défenseure des droits qui dénoncent un système « peu lisible, morcelé et inégalitaire ». Ce plan vise, une fois de plus, à faire du professeur-e principal-e la pierre angulaire de l'orientation post 3^{ème} et post Bac.

Comment pouvait-il en être autrement quand la politique du ministère consiste depuis 10 ans à numériser les procédures tout en démantelant les CIO départementaux ?

Ainsi au collège, depuis 3 ans, ce sont les parents qui doivent procéder à la saisie des vœux via le portail éduconnect. Dans les faits, ces derniers sont souvent perdus et ce qui était censé relever de la simplification administrative aboutit généralement à la nécessité d'un double contrôle du professeur-e principal-e et de l'administration. Les enseignant-es sont l'ultime rempart et doivent corriger juste avant la fermeture des serveurs, avec les familles au téléphone, nombre d'aberrations qui pourraient être lourdes de conséquences. D'autant que pour aider et conseiller les élèves et leurs parents, les PP seront de plus en plus seuls-es ! En effet, le ministère envisage redéfinir les missions des PsyEN en les déployant vers la sphère des personnels médico-sociaux et ainsi mettre un terme à leur rôle de conseiller-e d'orientation !

Au lycée, Parcoursup a depuis longtemps anticipé ce glissement puisque la plateforme invite l'élève à se rapprocher systématiquement de son ou sa professeur-e principal-e. Ainsi ces dernier-es deviennent à la

fois conseiller-es en stratégie et interlocuteurs-trices de proximité pour des élèves mortifié-es par la grande lessiveuse de printemps. Quelle responsabilité écrasante !

Alourdir davantage le rôle des professeurs principaux

Dans ce contexte, les annonces de la ministre faites le 5 juin ne visent qu'à alourdir davantage le rôle des PP qui devront être selon elle « les premiers acteurs de l'orientation ». S'ensuit une série de propositions pseudo révolutionnaires parmi lesquelles :

- Une demi-journée de formation pour les 30000 PP de troisième.
- Quatre demi-journées par an dédiées à l'orientation pour les élèves de la 5^{ème} à la terminale, avec des compétences à acquérir.
- La plateforme avenir(s) pour

accompagner les élèves.

- Des rencontres entre parents, élèves et professeurs, dédiées au projet d'orientation mises en place avant les conseils de classe du deuxième trimestre.
- Un guide pratique à donner à chaque parent.
- La désignation de professeur-es référent-es qui suivraient les mêmes élèves en première et terminale dans les lycées volontaires.

Ces dispositifs, pour beaucoup, existent déjà sous d'autres formes (entretiens d'orientation - brochure ONISEP...) ou sont en cours d'expérimentation depuis des années. Il manque des moyens concrets, du temps, notamment de formation, autre que sur le temps personnel. Mais surtout il faut une reconnaissance réelle du rôle crucial des enseignant-es volontaires. De nombreux établissements peinent à trouver des professeur-es pour une mission si faiblement rémunérée et si lourde.

Ces annonces déconnectées devraient fort logiquement accélérer la tendance.



Les nouveautés de la rentrée 2025 en collège

Les groupes de besoin

Un décret a été publié en avril 2025 (décret 2025-315 du 4 avril 2025) afin de rendre légale l'organisation des enseignements de français et mathématiques des niveaux 6^{ème} et 5^{ème} en groupes de besoin. Il est pour autant important de ne pas se faire imposer ce que nous ne voulons pas voir fonctionner en utilisant les limites des textes et l'intérêt de l'élève : ce décret permet de rendre légal l'arrêté de l'an dernier disant que les groupes sont constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs.

Où se trouve l'intérêt de l'élève ?

À nous de faire le bilan de cette année d'expérimentation imposée et de rétablir l'équilibre quand c'est nécessaire. En instance départementale, l'inspecteur d'académie du Doubs a d'ailleurs répondu, à une question de la FSU, qu'il n'irait pas regarder le fonctionnement de chaque collège et faisait confiance aux établissements pour mettre en place ce qui est le mieux pour leurs élèves.

Concernant les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}, le même décret parle de renforcement sans autre précision de disciplines, horaires... : «En classes de quatrième et de troisième, en vue notamment de la préparation du diplôme national du brevet, les enseignements communs sont renforcés par un accompagnement pédagogique adapté aux besoins de tous les élèves.»

Les programmes d'enseignement

En français, mathématiques et langue vivante, les programmes d'enseignement sont remaniés pour le niveau 6^{ème} dès la rentrée 2025. Le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité rentre en vigueur également à cette rentrée.

Le brevet des collèges

L'arrêté du 10 avril 2025 va avoir pour conséquence un retour en arrière avec les modifications suivantes :

→ le contrôle continu sera évalué en faisant la moyenne des moyennes

annuelles de l'ensemble des enseignements obligatoires suivis par les élèves en classe de troisième, et comptera pour 40 % de la note finale,

→ les épreuves terminales composées comme actuellement de 4 épreuves écrites et une épreuve orale (avec une évolution des coefficients) comptant pour 60 % de la note finale.

La pause numérique

Notre ministre souhaite, dès la rentrée à venir, interdire complètement les portables au collège, mesure mise en place à titre d'expérimentation cette année dans à peu près 200 collèges.

Deux questions se posent et sont loin d'être anecdotiques :

Comment ?

Avec quels moyens ?

La rentrée est dans 3 mois, cela ne s'improvise pas.

Dernière annonce en date : la fermeture des ENT la nuit (20h – 7h)...

Entrée dans le métier : une réforme dissuasive !

De 74 000 candidat·es au concours en 2017, nous sommes passés à 45 000 cette année ; il n'y a que 6987 admissibles en 2025, contre 7190 en 2024. Ce n'est plus d'une « crise » qu'il s'agit, mais d'un problème structurel lié à nos salaires et nos conditions de travail. Comme le ministère ne veut pas s'attaquer aux racines du problème, il a décidé de... déplacer le concours ! Voici les principaux éléments de la réforme envisagée :

- Concours en L3.
- Étudiant·es « élèves fonctionnaires » en M1, payés 1400 € par mois pour 12 semaines de stage + de la formation initiale.
- Étudiant·es « fonctionnaire

stagiaire » en M2, payés 1800€ par mois pour un mi-temps en responsabilité et un mi-temps de formation initiale.

- Obligation de travailler 4 années en tant que titulaire.

Il est probable que cette réforme loupe son objectif :

- la clause des 4 années obligatoires à l'issue de la titularisation risque d'avoir un effet repoussoir,
- le master sera à la fois lourd en termes de charge de travail et léger en termes de bagage disciplinaire,
- les questions fondamentales des salaires et des conditions de travail ne sont toujours pas traitées.

La réforme constituerait un recul historique en termes de niveau disciplinaire exigé : les maquettes de CAPES publiées dans quelques disciplines montrant déjà à quel point les épreuves seront indigentes. Les nouveaux collègues devront utiliser des kits de cours tout prêts, non plus concevoir leurs enseignements, ce qui va à rebours des injonctions actuelles de différenciation de nos enseignements et des difficultés croissantes de gestion d'un public hétérogène.

Mais c'est furieusement dans l'air du temps aux relents de formatage intellectuel et de mise au pas.

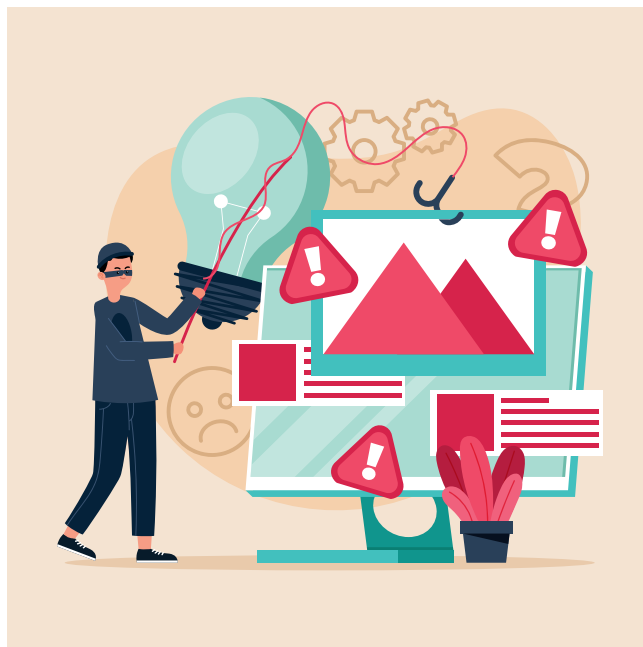
Haro sur le bac !

Début juin, Pierre Mathiot déclarait : « les épreuves du bac se passent après Parcoursup : en le déconnectant du baccalauréat on a donné 'les clefs du camion' à Parcoursup »...

Un camion nommé Blanquer, programmé pour écraser le lycée et le bac, bien aidé en cela par... Mathiot lui-même ! L'architecte de la réforme de 2019 n'est peut-être pas le mieux placé pour s'inquiéter des risques, à terme, de suppression du baccalauréat. Pour le SNES-FSU, il faut sortir d'un lycée tout entier tourné vers la sélection et le tri des élèves !

D'abord, supprimer le contrôle continu et rétablir des

épreuves terminales nationales, afin de redonner de la place aux apprentissages. Ensuite, s'il est indispensable de former les élèves à l'oralité, plus personne ne défend le « grand oral » : les sujets fuient en masse sur internet, et sont recopiés de ChatGPT par les élèves... Comment prendre au sérieux un examen qui se termine par une telle supercherie ? Enfin, conditionner les affectations dans le supérieur à la réussite au baccalauréat, et redonner à l'examen son rôle de premier grade universitaire.



Surtout, il y a urgence à sortir au plus vite du lycée Blanquer, inégalitaire et construit pour réduire les savoirs disciplinaires et les poursuites d'études pour tous les élèves.

Jeu de l'été

« P O S T E S T R I . . . I
T R S M E É T R E B I L P R É
E E E R E T R È S J E U N E A
C V E S L P E D É P A R T R ,
N A E G S E R C O H C Q C U T
E L E E A P C I U I S O L T A
R O M T E N R N S N U E E L A
A R P À E R N É A R F S L M É
P I L H C I R O S R À L L A T
S S O A N Ç O U N N F O D O N
N A I T E O P N S G C F S E A
A T S R L O J E T A A T U E S
R I É T I L A G É A V P N O S
T O N E S F O R M A T O M I S

Les lettres restantes forment une citation qui a marqué l'année 2025. À vous de jouer !

Réponse sur le site académique à la rentrée !

Bonnes vacances !

Les mots et faits du ministère

carence
choc
colmater
compagnonnage
exécutants
mépris
parcoursup
précarité
sécuritaire
ségrégation
silence
souffrance
tri

Les nôtres, vachement mieux !

disciplines
égalité
emplois
liberté
luttons
mobilisation
postes
protection
revalorisation
santé
savoirs
transparence

Bulletin académique - SNES-BESANÇON
ISSN 0399 774x - CPPAP 0920 S 05578 -
19 av. Droz - 25000 Besançon
DISTRIBUÉ PAR LA POSTE
DÉPOSÉ À BESANÇON PPDC LE 25/06/2025

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE